

1801.

Breton. Demande le paiement d'une lettre de change pour £500 tirée en sa faveur pour travaux exécutés aux houillères.

"A & W. I.", vol. 598

8 février,
Sydney.

Despard au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie les procès-verbaux des séances du Conseil tenues depuis le 15 septembre 1800 jusqu'au 15 janvier 1801.

"Col. Cor., C. B.", vol. 78, p. 21

Inclus. Procès-verbaux des séances du Conseil. 25

8 février,
Sydney.

Despard au secrétaire d'Etat (Portland). Parle de sa lettre du 26 octobre concernant le contrat qu'il avait passé avec Stout et en vertu duquel ce dernier continue à exploiter les mines; il n'y avait pas d'autre alternative, les mines ayant été complètement négligées par Murray et son agent, Baker. Envoie l'état des dépenses qu'on a faites et le relevé de la houille qui a été extraite. Un nouveau puits a été pratiqué, et il a lieu de croire que 4,000 chaudrons seront prêts à être expédiés le 1^{er} juin. Par suite de la hausse du prix des provisions, il recommande que le prix de la houille soit augmenté; ceux qui en achètent pour l'exportation au taux actuel font d'énormes profits, de sorte qu'une augmentation de 2 ou 3 schellings ne provoquerait pas de diminution dans la demande. Cela compenserait les pertes subies jusqu'ici et justifierait l'élévation des droits dans le cas où les mines seraient affermées. Il attend de nouvelles instructions avant de demander des soumissions pour le louage des mines; il croit qu'un plus fort revenu pourra être réalisé que par le passé. La quantité de houille qui a été exportée depuis que la Couronne exploite les mines se chiffre par 2,008 $\frac{1}{2}$ chaudrons, et les recettes, s'élevant à £1,606 13s. 4d., ont été appliquées au paiement de gages, etc. 73

Inclus. Compte de l'outillage acheté pour les mines. 81

Relevé de la houille qui a été exportée. 85

19 février,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) à Despard. Il n'y avait rien de mieux à faire dans les circonstances que de passer un contrat avec Stout. Despard est autorisé à louer des mines après avoir demandé des soumissions. Il (Despard) fait bien de refuser de payer les dettes contractées par Murray relativement aux houillères avant que ses comptes soient finalement réglés. L'hôtel du gouvernement devra être démolé et reconstruit dans un endroit mieux situé que son emplacement actuel. Murray a eu tort d'échanger le *Hope* pour un navire inférieur; la somme allouée pour le service maritime est de £600 par année, et avec cette somme il (Despard) devra louer un navire convenable. Transmet un mandat ordonnant la mise en liberté de Ball. Smith ne pourra pas retourner au Cap-Breton comme juge en chef; il devra être remplacé. Parle de sa lettre à Murray au sujet de l'irrégularité de la suspension de McKinnon; on paiera à ce dernier son plein salaire pour le temps qu'il aura rempli ses fonctions, et pour le temps qu'il aura été remplacé il n'aura droit qu'à la moitié de son salaire. "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 158

28 février,
Londres.

Hames à King. Un de ses amis qui doit partir pour la Jamaïque se chargerait volontiers de dépêches. Demande qu'on le nomme à une charge; qu'on retienne sur le salaire de Murray les £18 que ce dernier lui a extorqués, et qu'on lui rembourse ses dépenses de voyage.

"A. & W. I.", vol. 598

Inclus. Mémoire de Hames. Il avait été chargé par Despard de porter des dépêches au roi, et il demande qu'on lui rembourse ses dépenses de voyage.

9 mai,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) à Despard. Tant que les instructions restrictives qu'il a reçues ne seront pas révoquées, il ne devra pas céder de terres d'une manière permanente. Despard est autorisé à faire confisquer les terres tombées en deshérence. Il est heureux d'apprendre que Murray n'ait pas réussi dans sa tentative de troubler la paix. Il soumettra au Conseil la suggestion faite par Despard d'imposer sur le